



Comment formuler une offre adaptée, diversifier son activité en cohérence avec son projet



Que faites-vous dans votre association ? Quelles sont vos actions et vos activités ? Des questions récurrentes posées à toute personne travaillant dans le champ de l'intérêt général. La réponse se trouve généralement dans la description détaillée de son offre, démontrant ainsi son utilité sociale et la diversité de l'ensemble de son activité.

Mais quelle est votre offre concrètement ? Avez-vous une ou plusieurs offres ? Souhaitez-vous la ou les diversifier ? Correspondent-elles encore aujourd'hui à un besoin ou à une réelle utilité sociale ? Il est plus que jamais nécessaire d'élaborer et de diversifier son offre afin faire valoir efficacement son projet associatif.

OBJECTIFS DE FORMATION : À L'ISSUE DE CE MODULE, LES PARTICIPANTS SERONT EN MESURE DE

- Clarifier l'idée du projet associatif au regard des enjeux actuels d'utilité sociale, appliqués aux différents champs associatifs
- Acquérir une vision stratégique au regard du développement de leur activité
- Définir leurs grands axes stratégiques
- Comprendre et analyser les critères objectifs d'un projet associatif
- Élaborer les premières ébauches – *Temps d'écriture*
- Partager et fédérer autour de leurs actions

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Effectuer un état des lieux de son projet associatif actuel
- Bien différencier l'objet social statutaire du projet associatif d'utilité sociale
- Maîtriser les techniques de Création et de Chaîne de Valeur
- Effectuer une « Marguerite de développement » de son offre et ses actions
- Clarifier sa stratégie liée à la Gouvernance (mode décisionnel)
- Définir son écosystème partenarial de développement
- Clarifier son modèle économique en grande masse budgétaire
- Bâtir les grandes lignes directrices de son plan d'action et de communication en lien avec son projet associatif
- Mettre en place des premiers indicateurs d'évaluation de son projet associatif

PUBLICS

Cette formation s'adresse à • des porteurs de projets artistiques • des acteurs culturels • des agents de structures de l'ESS

MÉTHODOLOGIE

Apports théoriques / Notions clés
Réflexions collectives / Échanges d'expériences
Expérimentation de groupe à partir des cas concrets des participants : s'entraîner à exprimer la valeur d'un projet, d'une activité

DOCUMENTATION

Supports de formation

ÉVALUATION

Évaluations formatives et sommatives
Quizz de fin de session

TARIF B (voir p. suivante)

DATE vend. 18 octobre

Formation de 7h (1 jour)

Intervenant
Sébastien Carnac

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Inscription par mail à contact@aquitaiculture.org

Les prix sont donnés à titre indicatif et Aquitaine Culture se réserve le droit de les modifier sans préavis.

Le prix payé par le bénéficiaire sera celui indiqué sur les tarifs en vigueur au moment de sa candidature.

Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription.

- En cas de paiement effectué par un opérateur de compétences (OPCO), il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'il aura désigné. Dans le cas d'une prise en charge partielle, le participant s'acquittera de la différence et dans le cas de non-prise en charge, il s'acquittera du paiement total.
- Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, Aquitaine Culture se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

Propriété intellectuelle • Toute reproduction des outils, même partielle, est interdite.

Documents légaux • La facture est adressée à l'issue de la formation ou de la première partie de la formation.

L'attestation de présence peut être fournie sur demande après la formation.

Pour chaque inscription à une formation, une convention de formation professionnelle, établie sur demande et selon les textes en vigueur, vous sera adressée en 2 exemplaires, dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre organisation.

Annulation | Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'association Aquitaine Culture se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation au plus tard 8 jours avant la date prévue, et ce, sans que sa responsabilité puisse être mise en cause.

En cas d'annulation pure et simple ou de son report à une période supérieure à un mois, le prix versé à Aquitaine Culture sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la manifestation ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Toute annulation du participant doit être notifiée par mail le plus rapidement possible. En cas d'annulation de 3 à 15 jours avant la formation, 20% du montant du stage sera facturé pour frais de dossier. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrés avant la formation, la totalité du prix sera facturée, sauf en cas de force majeure dûment constatée.

En cas d'abandon par le stagiaire en cours de formation pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le montant correspondant aux prestations de formation non exécutées sera facturé par Aquitaine Culture à titre de dédit.

TARIFS

• PRESTATION DE FORMATION • PERSONNES MORALES : *nous consulter*

• FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE • PERSONNE PHYSIQUE :

	TARIF A	TARIF B	ATELIER TRAINING
Adhérents Aquitaine Culture *	750 €	450€	250 €
Non-adhérents Aquitaine Culture	975 €	550 €	300 €

* L'adhésion annuelle à Aquitaine Culture est de 20 € pour une personne physique (10 € pour les demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires des minima sociaux) et de 150 € pour une personne morale (associations, coopératives, établissements publics, ...).

NB : un adhérent de l'Association ne peut pas simultanément être bénéficiaire du Fonds de dotation Aquitaine Culture.





PRISE EN CHARGE - FINANCEMENT

• PERSONNE PHYSIQUE

Intermittent du spectacle, salarié, agent de la fonction publique territoriale, indépendant, demandeur d'emploi...

vous pouvez bénéficier d'une prise en charge du coût de votre formation.

Suivant votre situation professionnelle, possibilités de financement par • l'AFDAS • l'OPCO de votre employeur (UNIFORMATION, FAFIEC,...) dans le cadre d'un plan de formation ou d'un CIF (Congé Individuel de Formation) • PÔLE EMPLOI (AIF - aide individuelle à la formation, ...) • etc.

• COLLECTIVITÉS, AGENCES CULTURELLES ET AUTRES PERSONNES MORALES - NOUS CONSULTER

VOTRE CONTACT • Sébastien Carnac

A votre disposition pour vous informer sur le programme

et vous guider dans les modalités de prise en charge par les différents organismes

09 82 51 00 86 • contact@aquitaineculture.org

organisme certifié



Datadock

N° OF - 72 33 09692 33

NOMBRE DE PARTICIPANTS / SESSION • 12 personnes maximum

Une attestation de formation peut être délivrée à l'issue de chaque module.

HORAIRES DES FORMATIONS • 9h30-12h30 / 14h-18h

LIEU DE FORMATION

en tant que prestataire • **dans vos locaux - dans toute la France**

en tant qu'organisme de formation • **Cité numérique • 2 rue Marc Sangnier, 33130 Bègles**

